

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX

COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 01/04/2017

TRANSACTION - VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50 000 € : 5 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 200 000 € : 10 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 50 001 € et 100 000 € : 10 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 200 001 € : 5.5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul :

l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Avis de valeur :

150 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :
Non facturés.
- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :
Honoraires à la charge du bailleur :
8 € TTC par m² de surface habitable.
Honoraires à la charge du locataire :
8 € TTC par m² de surface habitable.
- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :
 - Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
 - Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.